

# L'affaire Michel Zecler, molesté par 4 policiers : énorme manipulation



Je sais. Les insultes vont pleuvoir. Les attaques dénonçant le « complotisme » vont fondre sur « Riposte » et sur moi, mais je ne crois pas à l'affaire du producteur de musique Michel Zecler maltraité par des policiers.

Elle ressemble pour moi, mutatis mutandis évidemment, à l'aventure de Mamadou sauveur d'enfant (celui-ci accroché par les mains au balcon d'un immeuble du 18<sup>e</sup> arrondissement à Paris). Dans le cas de Mamadou (Gassama), il s'agissait de faire la démonstration que les immigrants ne représentent aucun danger, et qu'ils sont même capables d'actes de courage quand la situation le commande.

L'agression de Michel Zecler qui a eu lieu le 21 novembre dernier arrive, elle, à point nommé pour contrarier l'adoption de la loi dite « Sécurité Globale », et spécialement pour que

soit supprimé son article 24, qui interdirait de filmer les visages des policiers à l'occasion des manifestations.

Il faut comprendre que si l'article 24 est maintenu, il enlèverait à la gauche et à l'extrême-gauche un outil précieux de propagande et un prétexte commode à invectives envers les forces de l'ordre. Ce genre d'outil étant grandement utile, ne serait-ce que pour leur conserver l'attention et l'adhésion de la population des quartiers dit « défavorisés ».

Et puis, il n'est pas interdit de penser qu'une autre manœuvre s'est ralliée à la mascarade, diligentée celle-ci par l'Elysée ; elle viserait à déstabiliser le ministre de l'Intérieur en raison de ses prises de positions, réputées favorables à la police en général, et aux factions extrêmes de celle-ci en particulier.

Enfin, cette nouvelle affaire de « violences policières » est révélée quelques jours seulement après l'installation sauvage de migrants afghans sur la place de la République à Paris. Une action menée par un groupe gauchiste, dont l'intention était de provoquer une fois de plus les forces de l'ordre, et de créer d'inévitables heurts.

Avant de poursuivre, une parenthèse – culturelle.

J'ai jeté un coup d'œil à la rue des Renaudes dans le 17<sup>e</sup> arrondissement. Le studio de Zecler y est bien répertorié, au 57.

Sachez qu'une personnalité, et pas des moindres, a vécu au n°7 de cette artère parisienne, de 1928 jusqu'à sa mort 7 ans plus tard : le capitaine Alfred Dreyfus. Quant à Georges Figon, un fils de famille qui avait mal tourné et pris part aux préparatifs de l'enlèvement du leader marocain exilé en France, Mehdi Ben Barka, il avait un studio rue des Renaudes en 1966, où il trouva la mort par balles, alors que la police venait l'arrêter (suicide, ou pas ?). Yves Boisset se servira de son personnage trouble pour « L'Attentat » (1972), fiction transparente sur l'affaire Ben Barka.

Revenons à « l'affaire Michel Zecler » !

Le 21 novembre 2020, il est 19h40 à la hauteur du 57 rue des Renaudes.

Les journalistes de la chaîne de radio « France Bleu » ont pu consulter le PV de la déposition des policiers. Voici ce qu'ils rapportent :

« Un individu non porteur du masque se dirige d'un pas rapide vers la rue des Renaudes. Il ne cesse de jeter des coups d'œil en direction de notre véhicule sérigraphié, paraissant nerveux ».

Les policiers l'interpellent, aux fins de contrôle. C'est alors qu'ils s'avisent que l'intéressé porte un « gros sac en bandoulière ». Une forte odeur de matière stupéfiante émane de sa personne.

« L'homme continue son chemin, et alors que nous tentons de le saisir par le bras, pour le maintenir sur place, il se débat en nous repoussant à l'aide de ses mains, et se précipite vers la porte d'un établissement recevant du public.

Il se trouve qu'il s'agit d'un studio d'enregistrement. »

La suite du PV narre grosso-modo ce que l'on peut distinguer en visionnant la vidéo.

Si l'on s'en tient à la déposition des policiers, il est clair que Michel Zecler leur est apparu « inquiet », jetant sans cesse des coups d'œil en direction de la voiture balisée. Rappelons ici qu'il a été condamné, il y a quinze ans, pour vol à main armée. Les policiers le savent-ils ? Peu probable. Le sac et l'odeur, semble-t-il, les ont mobilisés, plus que l'absence de port de masque.

La suite de l'affaire tient à la vidéo que tout un chacun peut visionner. Sur les images la confusion est totale. La pénombre de l'entrée n'autorise pas, quoi qu'on en dise, une interprétation claire des images, et donc de trancher en faveur des déclarations des uns (les policiers) plutôt que de l'autre (Zecler). Certes, les attaques violentes de l'un des policiers, en civil, sont les plus visibles. Mais quant à celles-ci, je dirai plus loin ce qu'elles m'inspirent.

Du côté de Michel Zecler, il me semble inutile de retranscrire sa déposition. Elle a été largement diffusée. En revanche, intéressons-nous à la suite des événements. Ils sont, de mon point de vue, révélateurs de la discordance des récits, que ce soit celui des policiers, ou celui de la « victime ».

Michel Zecler est donc emmené menotté au commissariat après une scène de rue qui aurait pu figurer dans un film de série « B », risquant cependant de paraître un peu surchargé dans la dramaturgie, ne serait-ce qu'à cause d'un des policiers, revolver au poing, menaçant on ne sait qui... Le menotté reste quarante-huit heures en garde à vue. Les journalistes, qui ont eu accès au PV des policiers, ne disent rien de la déposition de Zecler. Personne ne l'évoque, ni ne la montre. Après la GAV, il aurait été conduit à l'hôpital – le nom de l'établissement hospitalier n'étant indiqué nulle part.

Remarque.

Michel Zecler serait donc resté quarante-huit heures avec un visage tuméfié, une plaie ouverte sur le crâne, des marbrures de sang sur le visage. Il faut donc imaginer que le gradé de service ce soir-là au commissariat du 17<sup>e</sup> arrondissement aurait volontairement refusé de l'envoyer à l'hôpital, même sous escorte – de même que les gradés suivants, et ce jusqu'à la fin des 48 heures ! J'ai interrogé deux de mes amis, capitaines de police. En guise de réponse à ma question, j'ai été gratifié d'un immense éclat de rire.

Des photos nous sont livrées – elles auraient été prises par l'avocat de Zecler dans la nuit du samedi 21 novembre « afin de constater les blessures. » Parfait. Elles montrent, en effet, le visage abîmé de Zecler. Mais, questions : Où et quand ont-elles été prises ? Si nous examinons le décor derrière l'intéressé, nous pouvons envisager qu'elles ont pu être prises dans un « lieu médical ». Deux ou trois éléments nous le font croire. Mais avec une lecture plus attentive, nous constatons que la peinture des murs derrière Zecler paraît identique à celle de la pièce où il accepte de

témoigner devant l'écran d'un ordinateur. Ce qui pourrait signifier que les photos ont été réalisées au studio d'enregistrement du 57 rue des Renaudes.

Voyons maintenant les blessures et l'état du visage. Pas de tuméfactions au visage, rien autour des yeux. Compte tenu de la pseudo-violence aperçue dans l'entrée du studio, et à suivre la déclaration dans laquelle il dit que les policiers l'auraient traîné par la tête (sic) sur 500 mètres (?) sur le trottoir, nous devrions constater au moins un œil au beurre noir. Au moins ça ! Également des hématomes encore visibles, et aussi, la trace d'ecchymoses. Or, rien de tout cela. Une photo montre son crâne aux cheveux ras portant une blessure ayant requis deux agrafes; deux jours après, il a retrouvé sa chevelure épaisse habituelle. Comme le dit un internaute : il cicatrise vite !

J'ai examiné à la loupe les traces des blessures. Les maquilleurs de cinéma, spécialisés dans les films d'horreur, auraient bien mieux fait que ce qui nous est donné à voir. Du travail d'amateur. Je suis bien placé pour l'affirmer, ayant réalisé deux films de ce genre.

Avant de conclure, je veux revenir sur la « mêlée », qui a eu lieu à l'entrée du studio. Nous voyons nettement le policier en civil asséner de violents coups de poing. Il s'agit là d'une technique employée au cinéma : faire de grands moulinets avec les bras, afin de créer l'illusion que les coups portent. Ce qui évidemment, n'est pas le cas...

Il y aurait encore beaucoup à dire sur les anomalies présentées par les blessures infligées (?) à Zecler.

Mais, à quoi bon poursuivre ce panorama ?..

Il s'agit d'un faux, d'une fiction mal conçue, par des amateurs. Le tout emmené par le pire des journalistes qui soit, le gauchiste David Perrotin dont on peut dire : « Sa malhonnêteté est celle d'un militant politique, pas celle d'un

journaliste ».

À qui profiteront l'agitation et la haine qui ne vont pas manquer de se manifester et de croître ? Tandis que j'écris, j'apprends que des manifestations ont lieu en France, à différents endroits du pays, à la suite de l' »affaire Michel Zecler ». Bilan : 37 policiers blessés, et l'un d'entre eux quasiment lynché.

Comme le dit si justement Yves Mamou sur le site « goldnadel.tv » : « La France tient son George Floyd ». Je ne serai pas surpris de voir apparaître d'ici peu la trépidante Assa Traoré, vitupérant comme elle sait si bien le faire. Et n'oublions pas Mélenchon. Rétabli de son lumbago depuis l'affaire George Floyd, il va pouvoir remettre un genou en terre, poing levé – il est habitué à l'exercice maintenant.

Le pouvoir politique, toutes formations confondues, joue avec le feu, entre folie et haine. Cette fois, plus que jamais, nous sommes proches du PIRE.

**Raphaël Delpard**